

LOTISSEMENT COMMUNAL DE 18 PARCELLES VIABILISEES A VENDRE à MEYMAC (Corrèze)

(entre Ussel et Tulle)

Porte d'entrée du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Meymac avec ses 2 600 habitants en est la commune la plus importante.

Elle possède un patrimoine bâti remarquable, avec de nombreux édifices protégés au titre des Monuments historiques : église abbatiale, halle du 12^{ème} siècle.. Elle abrite également dans l'ancienne abbaye un centre d'art contemporain reconnu au niveau national et un musée archéologique. Le pôle culturel de la Communauté de Communes Ussel Meymac Haute Corrèze vient d'ouvrir ses portes dans les locaux de l'ancien Hôtel Dieu dans lequel il rassemble une médiathèque et des expositions qui rayonnent sur tout le territoire. Ce patrimoine bâti ne doit pas faire oublier son remarquable patrimoine nature : zones protégées telles que la Tourbière du Longeyroux, le Mont-Bessou sommet du Limousin, de nombreux sentiers de découverte pédestre et VTT... ainsi qu'un site touristique de premier plan qu'est le site de Sèchemailles avec son plan d'eau.

Sa structure économique repose sur de petites et moyennes entreprises, basées essentiellement sur l'artisanat. Le bassin d'emploi s'étend au-delà, jusqu'à des villes plus importantes telles Egletons et Ussel.

Elle dispose de nombreux établissements scolaires : maternelle, élémentaire, collège, lycée forestier et établissement adapté complété par une garderie, un centre de loisirs 3-12 ans et un espace jeunes. L'offre de loisirs sportifs et culturelle est étoffée grâce à un tissu associatif dense.

Afin de favoriser l'accueil de nouveaux arrivants, la Municipalité a étudié un projet de lotissement de 18 lots sur une parcelle située à proximité immédiate du centre-ville. Ce projet a fait l'objet du permis d'aménager N° PA019136 15 H0001 délivré en date du 11 juin 2015. Le dossier correspondant est consultable en Mairie.

Le prix de vente des terrains a été fixé par le Conseil Municipal en réunion du 03 septembre 2015, à 10.00 € HT le m² sur lequel s'appliquera une TVA au taux de 20% soit 12.00 € TTC.

La livraison des terrains entièrement viabilisés est prévue pour le printemps 2016. Cette viabilisation comprend pour chaque lot : eau – assainissement – électricité – gaz – téléphone – fibre optique.

Les personnes souhaitant acquérir un lot doivent adresser un courrier à Monsieur le Maire HOTEL DE VILLE 19250 MEYMAC indiquant :

- leur situation familiale
- leur projet d'implantation sur la Commune.
- leur choix de lot (avec éventuellement un second choix).